

Sommaire

Le mot du Président

Prix de thèse

Activités de la Société

Le mot des Trésoriers

Le mot du Secrétaire général

Agenda

30 mai – 1^{er} juin 2013 :
colloque annuel de la SFDI (Rouen –
« Internet et le droit international »)

Prix de thèse de la SFDI, date limite de
candidature pour la prochaine
campagne : 06 janvier 2014 pour les
thèses soutenues durant l'année 2013

Appel de cotisation

L'appel de cotisation pour 2013 est
annexé à la présente lettre d'information

LE MOT DU PRÉSIDENT

Des ambitions et des moyens...

À la suite de mon élection à la présidence de notre Société, j'ai publié un (fort long) « mot du Président » qui était une sorte de « programme » à moyen et long terme. Une partie – trop petite – de ce que j'y annonçais a été réalisée ou lancée mais beaucoup reste à faire.

Grâce au dévouement enthousiaste des membres du bureau et de quelques autres (très) bonnes volontés, plusieurs chantiers commencent à être défrichés :
- Xavier Aurey (l'un des membres du bureau de la section « jeunes chercheurs ») – au zèle et au désintéressement duquel je tiens à rendre un hommage particulier) a

accepté de « reprendre en mains » le site Internet de la Société sous la responsabilité de Franck Latty ; il y a déjà du progrès et nous allons tout mettre en œuvre pour que ce site soit un moyen utile et attrayant d'information non seulement sur les activités de la SFDI elle-même, mais aussi sur la vie du droit international en France (enseignements, colloques, publications...), voire un lieu de débat entre internationalistes ;

- Anne-Thida Norodom, qui a déjà la lourde charge d'organiser, avec Philippe Lagrange, le colloque de Rouen, s'emploie à dessiner la carte de France des masters de droit international qui, j'espère, pourra être publiée sur le site dans les prochains mois ;

- sous l'impulsion de Xavier Aurey et Caroline Breton, la section « jeunes chercheurs » a organisé deux ateliers préparatoires à ceux qui seront proposés au colloque de Rouen, l'un à Montpellier sur la cybercriminalité (encadré par M. Adel Jomni), l'autre à Paris Ouest Nanterre La Défense sur « Internet et commerce international » (Patrick Daillier) ; il sera rendu compte de leurs travaux à Rouen ;

- pour ma part, je me suis efforcé de relancer et renforcer les contacts avec les sociétés-sœurs et ai préparé, comme je m'y étais engagé, des questionnaires, qui sont en voie d'être adressés aux membres de la Société d'une part, aux internationalistes non-membres d'autre part, afin de comprendre les attentes et les critiques des uns et des autres et d'essayer d'y répondre du mieux que nous pourrions.

Tout cela est beaucoup et peu – car on peut aussi bien considérer que le verre est à moitié plein (nous faisons ce que nous pouvons) ou à moitié vide (énormément reste à faire)... Et je mesure mieux maintenant combien nos moyens sont limités face à l'ampleur de nos ambitions.

Nos moyens financiers d'abord : les trésoriers me disent que la relance, pourtant modeste, à laquelle nous avons procédé grignote nos réserves. Du coup, même si ce n'est sans doute pas une proposition très populaire, j'ai l'intention de demander à la prochaine Assemblée de la Société d'augmenter de dix euros le montant de la cotisation pour les

membres actifs – il me semble que, compte tenu des avantages qui s'y attachent, elle restera encore modeste.

Mais l'argent n'est qu'un aspect des choses. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues ! N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et de vos critiques (de préférence à l'adresse du Secrétaire général : secretairegeneral@sfdi.org) ou, mieux, à vous porter volontaire pour contribuer plus activement aux activités de la Société. Merci d'avance !

Alain PELLET,
Président de la SFDI

PRIX DE THESE

*Attribution des prix en 2012
(Travaux de l'année 2011)*

Le prix Suzanne Bastid a été attribué à Mme Hélène Raspail pour sa thèse consacrée à Le conflit entre droit interne et obligations internationales de l'Etat – Point de vue du droit international, soutenue le 1^{er} décembre 2011 à l'Université Paris II (Panthéon-Assas) sous la direction de M. le Professeur Jean Combacau.

Le prix Jacques Mourgeon a été attribué à Mme Hélène Tran pour sa thèse consacrée aux « Obligations de vigilance des Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme – Essai de transposition en droit européen d'un concept des droits de l'homme d'un concept de droit international général » soutenue à l'Université de Strasbourg sous la direction de M. le Professeur Patrick Wachsmann.

*Attribution des prix de l'année 2013
(Travaux de l'année 2012)*

Le nombre de candidats aux prix de thèse de la SFDI a connu cette année une hausse particulièrement significative, ce qui témoigne de la très bonne santé de la recherche francophone en droit international.

Vingt-trois candidats ont exprimé le vœu de concourir au prix Suzanne Bastid, neuf au prix Jacques Mourgeon.

Les commissions qui attribueront ces deux prix en 2012 sont composées :

- pour le prix Suzanne Bastid, de Mme et MM. les professeurs Geneviève Bastid Burdeau (Université Paris I – Panthéon Sorbonne), Pierre Bodeau-Livinec (Université Paris VIII) et Yann Kerbrat (Aix Marseille Université).

- pour le prix Jacques Mourgeon, de Mesdames les professeurs Mihaela Alinçai (Université de Grenoble), Sandra Szurek (Université Paris Ouest Nanterre la Défense) Hélène Tigroudja (Aix Marseille Université).

Les prix seront décernés, comme à l'accoutumée, lors du dîner de gala de notre colloque annuel.

Attribution des prix en 2014 (Travaux de l'année 2013)

Pour rappel, le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile.

Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2013, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 06 janvier 2014, pour une attribution du prix en juin 2014 (modalités de candidatures disponibles sur le site Internet de la SFDI, www.sfdi.org).

LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL

Avant de faire état des activités passées et futures de notre Société, je tiens ici à exprimer mes plus vifs remerciements au Conseil qui m'a offert le témoignage de sa confiance en me désignant, lors de sa réunion d'octobre, pour assurer les fonctions de Secrétaire général.

Le défi que j'ai accepté de relever est double.

En premier lieu, il m'incombe de succéder (lourde tâche) à mon ami le professeur Mathias Forteau dont le sérieux et la rigueur ne peuvent qu'être soulignés et félicités. Son travail pour la Société a été unanimement salué et je me trouve donc dans l'obligation de faire, au moins, aussi bien que lui...

Le second défi est de pouvoir assurer un secrétariat accessible, disponible et réactif pour être à la hauteur du dynamisme de notre nouveau bureau et de son Président. Les projets pour la société sont nombreux et je dois avouer que tout en assurant une continuité, l'ambition est aussi et surtout d'offrir à la

société une visibilité et une dynamique permanente.

L'appui des jeunes chercheurs est ici crucial et j'incite les membres de la Société à sensibiliser leurs étudiants et doctorants au dynamisme de notre bureau « Jeunes chercheurs » afin que leur action puisse être soutenue et renforcée par de nouvelles recrues. Il est d'ailleurs important de mentionner que cette année le nombre d'adhésions en tant que membre-étudiant a connu une légère augmentation.

Concernant les activités passées, l'année 2012 a été particulièrement riche avec l'organisation du colloque annuel de Nancy sur *L'Etat dans la mondialisation* en juin et la tenue, en octobre, de notre rencontre franco-allemande.

Les échanges biennaux entre la *Société française pour le droit international* et la *Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht* ont eu lieu les 26 et 27 octobre à Bâle sur le thème des immunités à l'ère du 'constitutionnalisme global'. Ces journées franco-allemandes ont été organisées à l'initiative d'Anne Peters et avec la collaboration de Evelyne Lagrange et de Stefan Oeter de l'Université de Hambourg. Elles ont été précédées selon la formule habituelle de rencontres de jeunes chercheurs en droit international.

Le colloque annuel de l'année 2013 réunira les membres de la SFDI à Rouen autour du thème *Internet et le droit international*. Le programme est joint à la présente lettre d'information et figure également sur le site Internet dédié à la manifestation (<http://sfdi2013.univ-rouen.fr>).

Ce colloque, élément nouveau, a été précédé de plusieurs rencontres entre jeunes chercheurs. Les demi-journées d'étude organisées par le Bureau des Jeunes Chercheurs de la SFDI ont eu pour objectifs de favoriser les travaux de jeunes chercheurs et de les associer plus étroitement aux activités de la SFDI.

Elles ont consisté en la mise en place d'ateliers au cours desquels ont pu intervenir et débattre des doctorants et jeunes docteurs sur des sujets en rapport avec le thème du colloque annuel de la SFDI. Elles donneront lieu, par la suite, à l'intervention de l'un d'entre eux dans chaque atelier lors du colloque annuel.

Relativement aux autres manifestations scientifiques, le 15 novembre 2013, l'Université Paris Ouest-Nanterre la Défense accueillera une journée d'étude sur les réserves.

Cette manifestation organisée par Mathias Forteau dans le cadre du CEDIN s'articulera autour de deux axes portant sur les règles applicables et sur la pratique en matière de réserves.

Site Internet de la Société et page Facebook

Le site a été largement remanié et intègre désormais plusieurs rubriques qui appellent une alimentation régulière.

En particulier, la rubrique « actualités » a vocation à promouvoir les activités de la Société mais également toute manifestation, formation ou publication en lien avec le droit international.

Les membres de la société sont invités à communiquer ces informations s'ils souhaitent les voir figurer sur le site. A cette fin, les demandes doivent être transmises à l'adresse suivante : actualites@sfdi.org.

De la même manière, afin de favoriser au mieux la communication sur les activités de la Société, une page Facebook de la SFDI a été créée. Y figure l'ensemble des activités de la Société et j'espère qu'elle pourra également constituer très rapidement une plateforme d'échanges pour nos membres.

Renouvellement de la Société

En application de l'article 7 des Statuts de la Société, le renouvellement du Conseil a eu lieu à l'occasion du colloque de Nancy.

Onze sièges étaient à pourvoir. Ont été élus à cette occasion :

Mathias Audit, Mohamed Benouna, Théodore Christakis, Mathias Forteau, Gilbert Guillaume, Yann Kerbrat, Catherine Kessedjian, Marcelo Kohen, Evelyne Lagrange, Philippe Lagrange, Caroline Laly-Chevalier, Franck Latty et Anne-Thida Norodom.

Le Conseil dans sa formation issue des élections du 1^{er} juin 2012 a procédé lors de sa première réunion, en octobre 2012, à l'élection d'un nouveau bureau, en application de l'article 8 des Statuts.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président de la Société :
M. Alain Pellet

Présidents d'honneur :
M. Jean-Pierre Cot
M. Jean-Pierre Quéneudec
M. Hubert Thierry

Premier Vice-Président :
M. Gilbert Guillaume

Second Vice-Président :
Mme Geneviève Bastid-Burdeau

Secrétaire général :
M. Sébastien Touzé

Secrétaire général adjoint :
Mme Anne-Thida Norodom

Trésorier :
M. Théodore Christakis

Trésorier adjoint :
M. Philippe Lagrange

Membres

Pour rappel, lors de sa réunion d'octobre 2011, le Conseil a décidé d'assouplir sa pratique en matière d'admission de nouveaux membres, dans le respect des Statuts et du règlement intérieur.

Un système d'approbation tacite a été institué en vertu duquel le secrétaire général examine la recevabilité des candidatures et ne transmet au Conseil que celles susceptibles de poser quelque difficulté au regard des conditions d'adhésion applicables.

Si le secrétaire général n'a pas estimé devoir saisir le conseil, la candidature est réputée acceptée à l'expiration d'un délai de dix jours suivant son dépôt. Cette nouvelle pratique devrait permettre de faciliter l'adhésion de nouveaux membres.

J'invite enfin tous les membres à me signaler tout changement de coordonnées.

La formule de l'annuaire, si elle est particulièrement soutenue et importante, n'est utile que si les données sont régulièrement actualisées. Or, je me rends compte que, depuis la composition de notre dernier annuaire, de nombreuses adresses postales ou/et électroniques ont été modifiées rendant ainsi impossible toute communication avec certains membres.

Sébastien Touzé,
Secrétaire général de la SFDI

LE MOT DES TRÉSORIERS

Cher(e)s Sociétaires,

Notre Société doit pouvoir conserver les moyens de ses ambitions. Les activités de la SFDI ne cessent en effet de se développer. Outre l'organisation de notre grand colloque annuel qui attire toujours plus de participants, il faut ajouter l'organisation de plusieurs journées d'études (comme celle sur les *Réserves*, en préparation pour cette automne à Nanterre, celle sur les *Femmes et le droit international* ou encore celle sur le *Pouvoir normatif de l'OCDE* organisées récemment); nos activités avec la *Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht*; les contacts avec d'autres sociétés-sœurs en vue de l'organisation

de manifestations conjointes; la publication de plusieurs ouvrages; la mise en place d'un nouveau site internet; la création d'une page Facebook... Notre Société a par ailleurs pris la décision de soutenir financièrement l'organisation du Concours francophone de droit international Charles Rousseau et d'octroyer deux bourses d'études pour des étudiants francophones souhaitant participer aux cours de l'Académie de droit international de La Haye. Notre Société apporte aussi son soutien financier à d'autres acteurs, comme les Editions Pedone, afin que notre éditeur puisse continuer à promouvoir la doctrine francophone et les ouvrages de la SFDI lors du congrès annuel de l'ASIL, ainsi qu'à la section « jeunes chercheurs » de la SFDI qui est de plus en plus dynamique.

Rien de tout cela ne serait possible sans votre contribution qui constitue l'unique ressource de notre association. La saine gestion des finances de la SFDI nous donne encore quelques marges mais depuis l'année dernière les recettes ne couvrent plus l'ensemble de nos activités. Afin d'éviter des politiques d'austérité sans doute préjudiciables au rayonnement de notre Société, ***il est impératif que tous les membres s'acquittent au plus tôt de leur cotisation.***

Nous souhaitons à cet égard souligner que, malgré la pression financière liée au développement des activités de notre Société, la SFDI a réussi à maintenir, cette année encore, le montant de l'adhésion à un niveau stable et très modeste (70 euros sans l'envoi des ouvrages), bien éloigné des sommes exigées par des sociétés-sœurs – surtout si l'on tient compte de la possibilité de déduction fiscale pour don associatif accordée aux contribuables français. Mais pour que notre Société puisse continuer à fonctionner ainsi et préparer dans la sérénité son budget prévisionnel, il est impératif que tous les membres s'acquittent de leur cotisation pour 2013, le plus tôt possible après réception de cette lettre.

Ayant souvent été sollicités à propos de l'envoi des ouvrages (colloque, journées d'études, journées franco-allemandes) nous aimerions rappeler que la cotisation de base de 70 euros n'inclut pas l'envoi des ouvrages à domicile qui doivent donc être retirés directement aux Editions Pedone (13, rue Soufflot - 75005 Paris, RER B station Luxembourg) ou lors du colloque annuel de la SFDI. Les membres de la SFDI qui ne sont pas en mesure de retirer les ouvrages et qui souhaitent les recevoir par courrier chez eux doivent verser 10 euros supplémentaires (pour la France comme pour l'étranger). Nous prions donc les

membres qui n'ont pas payé cette cotisation supplémentaire relative aux frais d'envoi au titre de l'année 2012 de régulariser leur situation lors du versement de la cotisation 2013 afin de pouvoir recevoir les ouvrages à leur domicile.

Les montants de la cotisation 2013 restent donc identiques aux années précédentes et sont les suivants :

- 70 Euros (sans envoi des ouvrages) ;
- 80 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile) ;
- Pour un couple : 105 Euros (sans envoi des ouvrages) ; 115 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile) ;
- Pour les étudiants : 8 Euros (sans droit aux ouvrages) ; 32 Euros (avec droit aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile).

Afin de faciliter la tâche des Sociétaires et de permettre le règlement rapide des cotisations, les Trésoriers aimeraient aussi rappeler les points suivants :

- Sauf indication contraire de votre part, le trésorier retient l'adresse qui figure sur le chèque pour l'envoi des ouvrages.
- Il est essentiel de bien faire apparaître son nom, si possible sans titre préalable, sur les bordereaux de virements bancaires pour que le trésorier puisse identifier avec précision le Sociétaire auteur du virement.
- Pour les Sociétaires assujettis à l'impôt sur le revenu en France qui souhaitent bénéficier d'une réduction d'impôt, les reçus seront envoyés prochainement.

Le nouveau site internet de la SFDI (<http://www.sfdi.org/>) propose désormais une nouvelle plateforme de paiement en ligne qui a résolu définitivement les difficultés que certains de nos membres ont parfois pu rencontrer par le passé lors du paiement en ligne.

En annexe à cette lettre d'information vous trouverez l'appel à cotisations 2013 et des informations précises concernant les différentes modalités vous permettant de vous acquitter de votre contribution.

Avec nos cordiales salutations,

Théodore CHRISTAKIS,

Trésorier

Philippe LAGRANGE,

Trésorier adjoint

APPEL A COTISATION 2013

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme les années précédentes, la cotisation de base s'élève à 70 euros. Toutefois, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui, n'étant pas en mesure de retirer leurs ouvrages auprès des Editions Pedone ou lors du colloque annuel, souhaitent que les ouvrages de la SFDI leur soient adressés par courrier à leur domicile (y compris à l'étranger). Voici donc la grille précise des cotisations pour l'année 2013 :

- 70 Euros (*sans envoi* des ouvrages de la SFDI à domicile) ;
- 80 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile)
- Pour un couple : 105 Euros (*sans envoi* des ouvrages à domicile) 115 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile)
- Pour les étudiants : 8 Euros (*sans droit* aux ouvrages) ; 32 Euros (*avec droit* aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile).

Pour régler votre cotisation et verser votre don :

- choisissez de préférence le paiement en ligne sur le site de la Société (www.sfdi.org) ;
- il vous est possible aussi d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I., en l'envoyant au Trésorier adjoint, Philippe Lagrange (50, rue de Magnac, 86280 SAINT BENOIT) ;
- ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Muette
5 rue de la Pompe, 75116 Paris
Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14
IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814
SWIFT : BNP AFR PPP AK

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

Les ouvrages de la SFDI devant être publiés au cours du 1^{er} semestre de l'année, il est nécessaire que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier adjoint Philippe Lagrange pour connaître l'état de votre compte auprès de la SFDI ou pour toute question relative à votre cotisation (ph.lagrange@gmail.com).

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Trésorier, Prof. Théodore CHRISTAKIS
Le Trésorier-Adjoint, Prof. Philippe LAGRANGE